

Règlement de l'épreuve

CONDITIONS D'ADMISSION

Compétitions ouvertes à toute personne, homme et femme, en 1999 et avant pour le 10km, licenciée ou non.

Les participants doivent être:

- Titulaires d'une Licence compétition délivrée par les fédérations française de : Triathlon, Athlétisme, Course d'orientation, ou de Pentathlon moderne. (Présentation obligatoire)
- Titulaires des licences d'une Fédération agréée telle que: FSASPTT, FSCF, FSGT ou UFOLEP ...

Dans ces cas, la mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte licence.

Les autres participants doivent fournir un certificat médical, ou sa photocopie, de «non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition» datant de moins d'un an le jour de l'épreuve. Tout autre certificat médical, quel que soit le sport, sera refusé. En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, l'inscription ne sera pas prise en compte.

CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Dotation en lots et produits régionaux. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs. Ne seront récompensés que les athlètes présents.

SECURITE ET SECOURS

Un concurrent qui abandonne doit obligatoirement remettre sa puce à un organisateur ou à un poste de contrôle/ravitaillement, qui organisera son retour sur l'aire d'arrivée. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération s'ils sont couverts pour leurs dommages corporels. A défaut, il leur appartient de s'assurer en individuelle accident.

Il appartient également aux non-licenciés de s'assurer en individuelle accident.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait de la puce pour abandon, pour disqualification, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

MODIFICATION DES PARCOURS

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

CONDITIONS GENERALES

Tout coureur s'engage à se soumettre et à respecter les règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve

RESPECT DU MILIEU NATUREL

Chacun s'engage à: Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés au sol

Respecter le balisage et le tracé pour la préservation du milieu naturel

Trier ses déchets lors de l'événement (tri aux ravitaillements et à l'arrivée)

Chaque participant s'engage à respecter les zones autorisées au public, à venir en aide et porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté.

L'inscription à la course vaut acceptation de l'ensemble de ses règles de respect élémentaire du milieu naturel.